



Raid Dingue de l'Artois

Jedi 10 Mai 2018 – Duisans

Bulletin d'inscription « Raid Juniors »

Bulletin à adresser avant le **13 Avril 2018**

Communauté de Communes Organisation Raid - 12 rue des Fresnaux 62123 HABARCQ

@: raid@campagnesartois.fr - 03 21 22 83 74

 Raid Dingue de l'Artois

« Catégorie 8/12 ans »

« Catégorie 13/15 ans »

Equipe Garçons

Equipe Filles

Equipe Mixte

Nom de l'équipe:

Equipier n°1

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....

.....



E-mail:

Signature:

Equipier n°2

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....

.....



E-mail:

Signature:

Adulte accompagnateur (uniquement pour les 8/12 ans)

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....

.....



E-mail:

Signature:

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription un certificat médical datant de moins d'un an de non contre indication à la pratique du VTT et de la course à pied (Licence de Triathlon acceptée).

En signant, je reconnais avoir pris connaissance du règlement et autorise les organisateurs à utiliser les photos ou films sur lesquels je figurerais. Tout bulletin incomplet (certificat médical + règlement) ne sera pas pris en compte.

Prix pour le Raid Juniors: 10€ par équipe - Pour les chèques règlement à l'ordre du Trésor Public

Règlement du Raid Dingue de l'Artois (Raid Juniors)

Art 1: Organismes

Le Raid Dingue de l'Artois, qui se déroulera le jeudi 10 mai 2018, est organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en partenariat avec les associations Aventure Nature, Kréa Sport, l'Ovale du Gy et la commune de Duisans.

Art 2: Les épreuves

Les participants ont le choix entre la catégorie « **8/12 ans** » (**8 Km**) et la catégorie « **13/15 ans** » (**9 Km**).

Le Raid Juniors regroupe 5 épreuves:

- ° VTT (5km dont 1,5km chronométrés pour les 8/12 ans et 3km chronométrés pour les 13/15 ans)
- ° Trotinette (parcours chronométré au collège Clairefontaine)
- ° Epreuve surprise au stade de Rugby
- ° Run and Bike (2km chronométrés pour les 2 catégories)
- ° Course d'Orientation (1km chronométrés pour les 8/12 ans / 2km chronométrés pour les 13/15 ans)

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance des différentes épreuves pour la catégorie choisie. **Toute épreuve non réalisée disqualifiera l'équipe.** Le niveau du Raid est classé moyen. Pour le Raid Juniors, les équipes doivent rester unies tout au long du parcours, une distance inférieure à 20m doit séparer les coureurs. En cas de non respect du règlement, l'organisation s'autorise à interdire la poursuite de l'épreuve. Les coureurs du Raid Juniors doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de bonne conduite dans le sport.

Art 3: Date, lieu de rendez-vous et horaires

Le jeudi 10 Mai 2018, rendez-vous au stade de Rugby de Duisans (Grand Rue). Départ à 14h30 (Raid Juniors). Accueil des équipes dès 13h15. Briefing à 14h15 à la salle des fêtes.

Retrait des dossards possible le mercredi de 17h30 à 19h ou le jeudi à partir de 13h15 à la salle des fêtes de Duisans.

Art 4: Inscriptions

Le Bulletin d'inscription (téléchargeable sur campagnesartois.fr) est à envoyer à Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, 12, rue des Fresnaux 62123 Habarcq, par courrier avant le vendredi 13 avril 2018. Il doit être accompagné du droit d'inscription et d'une pièce justificative (licence de Triathlon ou certificat médical). Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en euros, en espèces ou chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**. Prix pour le Raid Juniors: 10€/équipe.

Pour les inscriptions par courrier : **la signature du bulletin est obligatoire** pour pouvoir prendre part à la course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription.

Le Raid Juniors est ouvert à toute personne âgée de 8 à 15 ans.

Les équipes pour la catégorie des 13/15 ans seront composées de 2 personnes.

Les équipes pour la catégorie des 8/12 ans seront composées de 2 personnes et d'un adulte accompagnateur.

Aucune participation individuelle ne sera acceptée.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Seules les inscriptions par courrier sont acceptées, les inscriptions par courriel ne sont pas autorisées. Toutefois, le courriel peut être utilisé pour toute demande de renseignements ou pour effectuer une préinscription dans l'attente de l'envoi du dossier complet par la poste.

Art 5: Licence sportive ou certificat médical

La participation au Raid Dingue de l'Artois est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur:

- Soit d'une **Licence de Triathlon** délivrée par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Soit d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied et du VTT**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Attention, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

Pour les adultes accompagnateurs dans la catégorie 8/12 ans, ces documents ne sont pas nécessaires.

L'organisateur en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Art 6: Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Pour le Raid Juniors, un barème de points sera établi pour chaque épreuve. Les zones appelées liaisons sont à réaliser à allure libre, vous devez respecter le code de la route, vous n'êtes pas prioritaire sur les routes. En Course d'Orientation, chaque balise non poinçonnée ou fausse pénalisera l'équipe de 2 min.

Art 7: Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes est limité à 40 pour le Raid Juniors. Les 40 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les concurrents s'engagent sur le Raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course. Les coureurs doivent souscrire une assurance individuelle d'accident.

Art 8: Classement et catégories

Pas de classement pour le Raid Juniors.

Art 9: Matériel

Un VTT et un casque par personne, un dossard, une trousse de réparation par équipe, un sifflet et un système d'hydratation.

Pour le Raid Juniors, le port du casque est obligatoire sur les parcours VTT, Trottinette ainsi que pendant le Run&Bike.

Le matériel sera contrôlé avant le départ du Raid. Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et bon état de fonctionnement. Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

L'organisation fournira les cartes et documents nécessaires pour les épreuves.

Art 10: Les secours

L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur les parcours).

Art 11: Assurance

Une responsabilité civile souscrite chez AREAS couvrira l'organisation .

Art 12: Protection de l'environnement

L'événement s'est inscrit dans une démarche environnementale avec le Conseil Départemental du 62. Pendant les épreuves, merci de respecter l'environnement (ex: jets de déchets sur les parcours....)

Art 13: Vestiaires, douches

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs à côté de la salle des fêtes.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et dans les douches.

Art 14: Rétractation, désistement

En cas de désistement d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription sur présentation, par courrier ou par courriel, d'un justificatif, suivant les modalités ci-dessous:

- Plus de 8 jours avant la manifestation remboursement intégral.
- Moins de 8 jours avant la manifestation pas de remboursement.

Art 15: Signaleurs

Des signaleurs seront nommés pour l'organisation du Raid Juniors.

Art 16: Modification de parcours

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- ° Dégradation des conditions météorologiques
- ° Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- ° Equipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- ° Progression trop lente de certaines équipes
- ° Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents

Article 17 : Acceptation du règlement

L'inscription au Raid Dingue de l'Artois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.